

# INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

## 1. CONDITIONS DE PUBLICATION DES ARTICLES ORIGINAUX

1. En soumettant un article pour publication, le/les auteur(s) garantissent qu'il est originale, qu'il n'a fait l'objet d'aucune publication antérieure et qu'il n'est pas soumis simultanément à une autre revue (la soumission n'a pas déjà été publiée et n'est pas considérée actuellement par une autre revue);
2. Tous les co-auteurs ont marqué leur accord sur la soumission de l'article ;
3. Le texte de l'article devra être rédigé en français ou en anglais; le résumé sera traduit en anglais ou en français selon le cas, de même que les mots-clés ;
4. Les travaux sont adressés en utilisant un traitement de texte Word ;
5. Le texte est à double interligne, utilise une police de 12 points, les figures et tableaux sont placés aux endroits appropriés dans le texte plutôt qu'à la fin ;
6. Le texte se conforme aux exigences stylistiques et bibliographiques décrites dans les directives aux auteurs ;
7. Les aspects éthiques ont tous été intégrés ;
8. La contribution individuelle de chacun des co-auteurs est précisée.
9. L'orthographe des termes scientifiques et des noms propres sera exacte et uniforme tout au long du texte, de même que les légendes sur les figures ;
10. Les abréviations internationales connues doivent être seules utilisées. En ce qui concerne les signes peu courants, il faudra signaler leur justification, entre parenthèses, la première fois qu'ils apparaîtront dans le texte. Les mots latins et étrangers doivent être soulignés ou en italique ;
11. Les tableaux doivent être numérotés en chiffres romains et les figures en chiffres arabes. Pas plus de 5 figures et tableaux. Il faut s'y référer dans le texte.

## 2. DIRECTIVES AUX AUTEURS

La longueur du texte ne dépasse pas l'équivalent de quinze (15) pages de vingt-cinq (25) lignes pour les travaux originaux et six (6) pages pour les articles de mise au point.

### 2.1. Partie liminaire

La partie liminaire comprend le titre, le nom de tous les auteurs et leur affiliation, le résumé et les mots-clés. Le titre, le résumé et les mots-clés sont fournis dans deux langues : anglais & français. Le résumé en anglais sera enregistré dans les bases de données internationales qui indexeront l'article.

#### Titre

Le titre est concis, informatif ou descriptif et reflétant le contenu de l'article. Il doit représenter le message principal de l'article.

#### Auteurs

Dans la liste des auteurs (le nom en entier et les initiales de post-nom/prénom de chaque auteur), le nom de l'auteur correspondant est identifié à l'aide d'un astérisque. L'affiliation de ce dernier est complétée par son adresse électronique et son numéro de téléphone précédé de l'indicatif du pays. L'affiliation des

auteurs est rédigée conformément aux directives institutionnelles. Elle débute généralement par le nom de l'institution suivi par le nom de la faculté, du département et/ou du laboratoire et se termine par l'adresse postale et le pays. Il est recommandé à chaque auteur d'indiquer son numéro ORCID.

## **Résumé**

Le résumé comporte de 100 à 250 mots. Il ne contient ni abréviation, référence, ni tableau, ni figure. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Une structuration, en trois parties, est également d'application pour les synthèses bibliographiques (Introduction, Littérature, Conclusion).

## **Mots-clés**

Entre trois et six mots-clés sont fournis (dans les deux langues) à la suite des résumés. Ils expriment les notions essentielles de l'article. Leur fonction est de faciliter l'indexation de l'article et sa recherche dans les bases de données documentaires. Il faut éviter de reprendre des mots déjà présents dans le titre et dans le résumé.

## **2.2. CORPS DU TEXTE POUR LES ARTICLES DE RECHERCHE**

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la démonstration.

### ***Introduction***

L'introduction doit indiquer le sujet (de quoi parle-t-on exactement) et se référer à la littérature publiée (ce que l'on sait déjà). Elle doit présenter la ou les hypothèse(s) (la question qui est posée). L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix des hypothèses et de la démarche scientifique.

### ***Matériel et méthodes***

Cette partie décrit avec précision (sauf si déjà bien décrit dans la littérature) le protocole expérimental et la nature des données collectées. L'objectif est de permettre l'évaluation de la qualité du plan expérimental et de la solidité des résultats. Cette description doit donner la possibilité à un autre chercheur de reproduire une expérimentation semblable ou d'utiliser la même méthode dans une autre expérimentation. Pour les articles ayant trait au modèle animal, il y a lieu de mentionner le numéro du protocole expérimental et le nom de la commission d'éthique animale qui a approuvé le protocole. Pour les recherches biomédicales et les enquêtes (ethnobotaniques), il est important de mentionner si les principes de la déclaration d'Helsinki ont été respectés.

## ***Résultats***

Les résultats sont présentés sous la forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

## ***Discussion***

La discussion met en rapport les résultats et la ou les hypothèses de départ. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de l'article (et de la recherche). On peut, éventuellement, expliquer des résultats ou observations non attendus. Il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il faut aussi être critique, présenter les limites de la recherche décrite sans pour autant dénigrer le travail réalisé. Il s'agit de la discussion des résultats de la recherche décrite dans l'article. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction. La discussion se termine par une conclusion circonstanciée qui peut être présentée sous un titre à part. Des phrases peuvent être extraites de cette partie et citées dans d'autres articles ou ouvrages.

### **3. CORPS DU TEXTE POUR LES ARTICLES DE SYNTHÈSE**

#### ***3.1. Introduction***

L'introduction précise le sujet, les limites et la portée du travail. Cette introduction présente aussi le choix de la structuration de la partie « Littérature » et la méthodologie utilisée pour la recherche documentaire (mots-clés, bases de données et sources particulières, critères de sélection).

#### ***3.2. Littérature***

C'est la partie principale de l'article de synthèse. Elle contient une discussion sur les différentes sources retenues. La sélection de ces références (limitées à 50) est essentielle. Il faut éviter les sources redondantes en choisissant les références principales. Dans cette partie, les informations sont organisées et regroupées en fonction de l'évolution du sujet dans le temps, suivant les points de vue et les écoles et en fonction des différents aspects du sujet. L'apport critique de l'auteur doit être clairement identifiable. L'article de synthèse n'est pas une suite de descriptions mais une analyse critique. Il faut éviter de commencer toutes les phrases de cette partie avec un nom d'auteur.

#### ***3.3. Conclusion***

Cette partie résume les principaux apports de la littérature, identifie les zones d'accords et les zones de controverses. Elle précise les questions qui attendent encore des réponses.

#### 4. CITATIONS

Toute utilisation d'une idée ou du propos d'un auteur doit faire l'objet d'un renvoi bibliographique (même si le document est libre d'accès, dans le domaine public ou s'il s'agit d'une page Web). Il n'y a aucune exception à l'obligation. Les renvois bibliographiques dans le texte sont au format « auteur-date », entre parenthèses, par exemple : « (Ngbolua, 2022) ». La pagination n'est pas nécessaire. Pour les documents avec deux auteurs, les deux noms sont indiqués (Mpiana & Ngbolua, 2021). Dès qu'il y a plus de deux auteurs, le nom du premier auteur est suivi de « et al. » (Tshibangu et al., 2020). Si plusieurs références sont citées ensemble, elles sont ordonnées chronologiquement et séparées par « ; », par exemple : « (Mpiana et al., 2003 ; Ngbolua et al., 2012 ; Tshibangu et al., 2016) ». Les citations textuelles sont placées entre guillemets (guillemets français doubles : « ... »). Les citations dans une autre langue sont en italique et entre guillemets. S'il s'agit d'un paragraphe en entier, il faut le faire précéder d'un alinéa. La citation est suivie de la référence, entre parenthèses, en dehors des guillemets.

#### 5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

La bibliographie comporte au maximum 50 références (articles de recherche et articles de synthèse). Pour les synthèses bibliographiques, l'auteur doit préciser dans son manuscrit, à la fin de l'introduction, sa méthodologie de recherche des références bibliographiques. La présentation de la référence bibliographique se conforme au style international Harvard. Les auteurs sont encouragés à utiliser **Zotero** ou de **Mendeley**. La liste de toutes les références bibliographiques citées dans le texte est présentée en fin d'article, avant les annexes éventuelles. Les références sont classées par ordre alphabétique du premier auteur et par ordre chronologique pour un auteur donné. Lorsque possible, les URLs ou les DOI des références seront fournies;

##### *Monographie*

Les éléments auteur, année, titre, édition (si différente de la première édition), lieu de publication (ville et pays si la ville n'est pas une capitale) et éditeur sont essentiels.

Agrios, G. (1997). Plant pathology. 4e ed. New York, NY, USA; London: Academic Press.

##### *Article de périodique*

Ngbolua, K.N. ; Kilembe, J.T. ; Matondo, A. ; Ashande, C.M. ; Mukiza, J. ; Nzanzu, C.M. ; Ruphin, F.P. ; Baholy, R. ; Mpiana, P. T. ; Mudogo, V. (2022). *In silico* studies on the interaction of four cytotoxic compounds with angiogenesis target protein HIF-1 $\alpha$  and human androgen receptor and their ADMET properties. *Bulletin of the National Research Centre*, 46(1), 101. <https://doi.org/10.1186/s42269-022-00793-1>.

## ***Ouvrage collectif***

Les auteurs, éditeurs scientifiques et éditeurs sont bien différenciés dans la référence. En anglais, le nom du ou des éditeurs scientifiques est suivi de « ed. » ou « eds ». En français, on écrira « éd. » ou « éds ». La référence à une conférence dans un compte-rendu de conférences se rédige de la même manière. Elle mentionne, dans le titre, le nom et si possible le lieu et la date de la conférence.

Ennos R.A., 1990. Detection and measurement of selection: genetic and ecological approaches. *In*: Brown A.H.D., Clegg M.T., Kalher A.L. & Weir B.S., eds. *Plant population genetics, breeding, and genetic resources*. Sunderland, MA, USA: Sinauer Associates Inc., 200-214.

Charudattan R., 1996. Pathogens for biological control of water hyacinth. *In*: Charudattan R., Labrada R., Center T.D. & Kelly-Begazo C., eds. *Strategies for water hyacinth control. A report of a panel of experts meeting, 11-14 September, 1995, Fort Lauderdale, Florida*. Roma: FAO, 90-97.

## ***Thèse***

La thèse se décrit comme une monographie, avec le titre du diplôme et le nom de l'université où la thèse a été soutenue.

Kabena, O.N. (2016). Produits d'hygiène intime des femmes à Kinshasa et leurs effets *in vitro* sur la croissance microbienne et la mobilité des spermatozoïdes. Thèse de doctorat : Université de Kinshasa (République démocratique du Congo)

## ***Document sur Internet***

Un document sur Internet se décrit comme un document imprimé suivi d'une virgule, de l'adresse Internet complète et de la date de consultation (écrite entre parenthèses).

Shenk J.W. & Shenk J.S. (2008). White paper – Unity Scientific Standardization concept for NIR instrument product lines, <http://www.unityscientific.com.au>, (24/06/2012).

N.B. Les citations d'articles « sous presse » ou « accepté » peuvent être incluses dans la bibliographie. Les documents « en préparation », « soumis » ou « communication personnelle » (qui peuvent, à la rigueur, être cités dans le texte), les rapports internes non publiés, les cours et les mémoires ne sont pas des sources fiables et ne peuvent être repris dans la bibliographie.